

Fonds de roulement

66. Compte tenu de la décision que l'Assemblée a prise sur le Fonds de roulement² et de l'examen actuel du Fonds en cas d'imprévu et du Fonds de roulement, la Cour a décidé que le Fonds de roulement serait gelé en 2010 au niveau de 2007 dans l'attente de l'établissement d'une politique appropriée relative à ce fonds.

Annexes

67. Le taux de vacance de postes demeurant au même niveau qu'en 2010, son incidence sur les coûts salariaux en 2011 sera négligeable. Par ailleurs, la conversion de postes temporaires n'aura pas d'incidence sur le budget de 2011, étant donné qu'elle se limite à sept postes. En conséquence, tant l'annexe intitulée «Ventilation des dépenses et réajustements des traitements préengagés de 2010 à 2011» que l'annexe intitulée «Incidence prévue des créations de postes sur le budget pour 2012 (taux de vacance de postes)» n'ont pas été incluses dans le présent projet de budget.

68. Le Tribunal spécial pour la Sierra Leone achèvera son mandat au cours de l'année actuelle. Aussi le projet de budget ne prévoit pas le versement d'une redevance à la Cour en 2011.

Engagements futurs*Incidences pour 2012*

69. En 2012, divers contrats seront appelés à faire l'objet d'une renégociation, notamment en ce qui concerne les services collectifs (eau, énergie, etc.) et les services postaux.

Autres projets d'investissement

70. Dans le cadre des préparatifs en vue de la treizième session du Comité du budget et des finances et de la huitième session de l'Assemblée des États Parties, la Cour a soumis des rapports sur la mise en œuvre prévue des Normes comptables internationales du secteur public et sur les incidences budgétaires du remplacement de certains investissements en biens d'équipement et de loyers versés à titre provisoire. Bien que les deux rapports contiennent des informations précises sur les dépenses importantes que la Cour devra engager au cours des années à venir, il a été décidé de différer la réalisation de plusieurs projets d'investissement. Des projets, notamment, qui concernent les technologies de l'information et des communications, dont le montant s'élève à 2,5 millions d'euros environ, n'ont pas été retenus dans le cadre du projet de budget pour 2011.

² Documents officiels de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, sixième session, New York, 30 novembre - 14 décembre 2007 (ICC-ASP/6/20), volume I, partie II.E.3c.

II. Projet de budget-programme pour 2011

A. Grand programme I : Branche judiciaire

Introduction

71. Étant entrée dans sa phase pleinement opérationnelle, la Branche judiciaire a enregistré une augmentation substantielle de ses activités, et les procédures conduites devant les chambres préliminaires comme les procès qui se déroulent devant la Section de première instance témoignent de cette évolution. Cette montée en puissance, selon ce qui est prévu, va continuer en 2011, et aura pour effet, en définitive, d'accroître la charge de travail des Chambres et de la Présidence.

72. Afin de continuer à remplir efficacement son mandat, tout en utilisant au mieux les deniers publics, la Branche judiciaire continuera d'introduire dans son mode de fonctionnement interne suffisamment d'éléments de souplesse pour être en mesure de faire en sorte que l'activité judiciaire de la Cour puisse s'adapter à tout changement de circonstances.

73. Le projet de budget 2011 pour la Branche judiciaire se décompose en trois programmes, le troisième programme se subdivisant en deux sous-programmes :

- (a) La Présidence ;
- (b) Les Chambres ;
- (c) Les Bureaux de liaison
 - (i) Le Bureau de liaison de New York (ci-après «BLNY») ;
 - (ii) Le Bureau de liaison auprès de l'Union africaine (ci-après «BLUA»).

74. En vertu de l'article 34 du Statut de Rome, la Présidence et les Chambres sont des organes principaux de la Cour.

75. Pris en compte, à titre provisoire, par le grand programme I, les Bureaux de liaison exercent des fonctions de représentation communes à l'ensemble des organes de la Cour.

Tableau 5 : Grand programme I : Budget proposé pour 2011

<i>Branche judiciaire</i>	Dépenses 2009 (milliers d'euros)			Budget approuvé pour 2010 (milliers d'euros)					Budget proposé pour 2011 (milliers d'euros)			Variation		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base hors CR	Ressources liées aux situations	Total hors CR	Ressources de base CR	Ressources liées aux situations	Total comprise CR	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Montant hors CR	% hors CR
	<i>Juges</i>	5 516,6	5 516,6	5 516,6	5 634,0	5 634,0	5 634,0	5 852,2	5 852,2	5 852,2	218,2	3,9		
Administrateurs Agents des services généraux <i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	Dépenses non ventilées			2 883,9	454,5	3 338,4	3 012,4	452,0	3 464,4	126,0	3,8			
Personnel temporaire Consultants	935,3	111,8	1 047,1	857,7	180,0	1 037,7	864,9	181,8	1 046,7	9,0	0,9			
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	935,3	111,8	1 047,1	3 741,6	634,5	4 376,1	3 877,3	633,8	4 511,1	135,0	3,1			
Voyages Représentation Services contractuels Formation Frais généraux de fonctionnement Fournitures et accessoires Matériel, dont mobilier	234,9	234,9	234,9	188,8	28,1	216,9	244,3	29,9	274,2	57,3	26,4			
<i>Total partiel (hors matériel)</i>	285,6	285,6	285,6	406,1	28,1	434,2	462,4	29,9	492,3	58,1	13,4			
Total	9 287,0	5 077,7	9 794,7	10 056,6	662,6	10 719,2	10 527,9	934,5	11 462,4	743,2	6,9			
Participation à l'entretien	143,6	17,6	161,2	108,3	30,9	139,2	120,0	28,4	148,5	-9,1	-6,6			

Tableau 6 : Grand programme I : Effectif proposé pour 2011

<i>Branche judiciaire</i>	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		SG (1re classe)	SG (autres classes)	Total agents des services généraux	Total fonctionnaires
										34	5				
Postes existants				1	2	1	21	4		29	1	13	14	43	
Effectif de base Effectif lié aux situations <i>Total partiel</i>				1	1	2	1	1		4	1	3	3	7	
Nouveaux postes/ Postes convertis				1	3	3	21	5		33	1	16	17	50	
Effectif de base Effectif lié aux situations <i>Total partiel</i>				1	1	1	1	1		1	1	1	1	1	
Réaffectation/ Reclassement de postes															
Total	1	3	3	22	5	34	16	17	51	17	16	17	51	51	

1. Programme 1100 : Présidence

Introduction

76. En 2011, la Présidence continuera de remplir les trois fonctions majeures qui sont les siennes.

77. En sa capacité juridique et judiciaire, la Présidence contribue à assurer la qualité de la justice (but stratégique 1) de deux manières principales. Elle fournit l'appui qui permet aux Chambres de mener des procédures publiques équitables, efficaces et rapides. Elle assigne à des chambres l'examen de situations et constitue des chambres aux fins de connaître des affaires déterminées. Par ailleurs, la Présidence met en place et assure l'appui juridique aux sessions plénières des juges et assure la supervision du Greffier en ce qui concerne le service de la Cour en vertu de l'article 43 du Statut de Rome. De plus, la Présidence exerce ses propres fonctions sur le plan juridique et judiciaire, y compris en matière de procédures disciplinaires, de décharge de juges et de révision judiciaire de certaines décisions du Greffier ainsi que de conclusion d'accords bilatéraux avec les États et les organisations internationales au titre du chapitre X du Statut de Rome qui a trait à l'exécution des peines d'emprisonnement, à l'exécution des peines d'amende et des mesures de confiscation et au contrôle des conditions de détention.

78. Pour faire de la Cour une institution bien reconnue et bénéficiant d'un appui suffisant (but stratégique 2), la Présidence, dans l'exercice des responsabilités qui lui incombent en matière de relations extérieures, veille à faire mieux connaître et comprendre les travaux et la mission de la Cour, en entretenant des relations avec les États, les organisations internationales et la société civile.

79. En sa qualité d'organe chargé de la bonne administration de la Cour, en vertu de l'article 38 du Statut de Rome, la Présidence supervise l'activité du Greffier et appuie les efforts déployés par le Greffier pour devenir un modèle d'administration publique (but stratégique 3). De surcroît, elle agit de concert avec le Procureur en ce qui concerne l'ensemble des questions administratives d'intérêt commun. La Présidence est également responsable de la bonne administration interne de la Présidence et des Chambres, y compris des questions budgétaires et financières et de celles relatives aux ressources humaines.

Objectifs

1. Conduire des procès publics impartiaux, efficaces et rapides conformément au Statut de Rome et à des normes juridiques élevées, en veillant à ce que tous les participants puissent pleinement exercer leurs droits (but stratégique 1).
2. Mieux faire connaître et comprendre la Cour, et renforcer le soutien dont elle bénéficie (but stratégique 2).
3. Exceller pour atteindre les résultats souhaités avec des ressources minimales au moyen de structures et de procédures rationnelles tout en maintenant la flexibilité requise et en engageant la responsabilité et en faisant appel à du personnel dûment qualifié et motivé dans un environnement à visage humain et une culture non bureaucratique (but stratégique 3).

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectif visé en 2011</i>
Objectif 1 <ul style="list-style-type: none"> Modèle de justice pénale internationale 	<ul style="list-style-type: none"> Fournir un appui juridique et logistique à toutes les réunions de juges en formation plénière. Émettre, en temps voulu, des décisions de haute qualité sur les recours portés devant la Présidence et sur les jugements qu'elle rend. Négocier, au niveau bilatéral, des stratégies en matière d'exécution des peines. 	100% Toutes les décisions prises dans le cadre du délai convenu. 2
Objectif 2 <ul style="list-style-type: none"> Institution reconnue bénéficiant d'un appui adéquat 	<ul style="list-style-type: none"> Visites officielles d'hôtes de la Cour. Déplacements menés au niveau international. Organisation de séances d'information au niveau diplomatique. Participation à l'information des ONG. Interviews accordés et conférences de presse organisées. 	50 10 3 2 12 + 3
Objectif 3 <ul style="list-style-type: none"> Modèle d'administration publique 	<ul style="list-style-type: none"> Formations bien conçues et ciblées du personnel de la Branche judiciaire. Organisation d'une séance d'information annuelle réunissant l'ensemble du personnel de la Cour. Communications du Président adressées à l'ensemble des organes de la Cour. 	1 1 3

Ressources en personnel

Traitements et indemnités des juges

80. Le projet de budget pour 2011 prévoit des crédits pour la rémunération de trois juges de la Présidence. La dotation couvre les émoluments des juges, ainsi que l'ensemble des avantages, indemnités et pensions auxquels ils peuvent prétendre.

Effectifs actuels

81. Un coordonnateur chargé de la planification stratégique de la classe P-3 a été recruté en 2010. Ce poste relève de la dotation attribuée à la Présidence, mais son titulaire remplit des fonctions qui se déploient à tous les niveaux de la Cour, car il diligente le processus de planification stratégique et veille à sa mise en œuvre. Il est admis que le poste de coordonnateur de la planification stratégique, compte tenu de l'indépendance qui caractérise son statut, ne fait pas partie, sur le plan formel, de l'ensemble des postes affectés à la Présidence.

Nouvelles ressources en personnel

82. Poste temporaire converti en poste permanent. Un poste de juriste de la classe P-3 a été créé dans le budget précédent et a été financé par les crédits de l'assistance temporaire. La Présidence est entrée dans la phase où elle est appelée à exercer les fonctions qui lui incombent au titre de l'exécution des peines en vertu du chapitre X du Statut de Rome et du chapitre 12 du Règlement de procédure et de preuve, avec l'assistance de l'unité chargée de l'exécution des décisions de la Cour, instituée au sein de la Présidence conformément à la norme 113 du Règlement de la Cour. L'unité supervise l'exécution des peines d'emprisonnement et les conditions de détention, l'exécution des peines d'amende et des mesures de confiscation et de réparation, tout en assurant le suivi continu de la situation financière des personnes condamnées. Compte tenu de l'intensification de l'activité judiciaire ayant trait à ces questions d'exécution des peines, le personnel juridique et le personnel judiciaire relevant de la Présidence devra également consacrer un surcroît d'efforts à la négociation et à la conclusion de nouveaux accords de coopération avec les États et les organisations, notamment avec les États disposés à accueillir des personnes condamnées et à même d'aider à la recherche et au gel des avoirs des personnes accusées ou condamnées. Le volume et la complexité des questions auxquelles le personnel juridique et le personnel judiciaire relevant de la Présidence doivent faire face nécessitent que le juriste de la classe P-3 continue de leur fournir un appui technique.

Consultants

83. Dépense renouvelable. Compte tenu du fait que la charge de travail de la Présidence varie selon les périodes, la nécessité de faire appel à l'occasion à l'avis d'experts à propos de toute une série de questions particulières doit perdurer tout au long de la période que couvre le projet de budget.

Ressources hors personnel*Voyages*

84. Dépense renouvelable. Une dotation de 118 200 euros a été prévue dans le budget de la Présidence au titre des dépenses afférentes aux voyages de trois juges de la Présidence. La majoration qu'indique ce chiffre correspond à la nécessité de couvrir les dépenses qu'entraînera la présence de juges à New York à l'occasion des sessions de l'Assemblée. Cette augmentation traduit également le coût prévu des dépenses qui iront de pair avec les fonctions qu'assume le Président en matière de relations extérieures. Le projet de budget comprend une dotation qui sert à couvrir les frais de voyage du personnel qui accompagne le Président lorsqu'il s'acquitte de ses fonctions dans l'ordre des relations extérieures.

Formation

85. Dépense renouvelable. À titre de témoignage du fait que la formation assurée en vue de renforcer les qualités d'experts spécialisés de son personnel contribuera directement à la mise en œuvre des buts stratégiques n°1 et n°3, la Présidence prévoit un financement destiné à fournir à ses agents la possibilité d'acquérir une formation spécialisée.

Tableau 7 : Programme 1100 : Budget proposé pour 2011

Présidence	Dépenses 2009 (milliers d'euros)		Budget approuvé pour 2010 (milliers d'euros)				Budget proposé pour 2011 (milliers d'euros)			Variation		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Ressources de base hors CR	Ressources liées aux situations	Total hors CR	Ressources de base CR	Total CR comprise	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Montant hors CR	% hors CR
	923,4	923,4	1 037,5	1 037,5	707,2	707,2	1 037,5	1 049,9	1 049,9	1 049,9	12,4	1,2
Administrateurs			707,2	707,2	707,2	707,2	707,2	804,9	804,9	804,9	97,7	13,8
Agents des services généraux		Dépenses non ventilées	257,7	257,7	257,7	257,7	257,7	258,9	258,9	258,9	1,2	0,5
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>			720,3	720,3	720,3	720,3	720,3	1 063,8	1 063,8	1 063,8	98,9	10,2
Personnel temporaire	299,5	299,5	161,3	161,3	161,3	161,3	161,3	67,5	67,5	67,5	-93,8	-58,2
Consultants			16,2	16,2	16,2	16,2	16,2	15,4	15,4	15,4	-0,8	-4,9
<i>Total partiel (autre personnel)</i>			299,5	299,5	299,5	299,5	299,5	82,9	82,9	82,9	-94,6	-53,3
Voyages	167,1	167,1	93,2	93,2	93,2	93,2	93,2	124,3	124,3	124,3	31,1	33,4
Représentation	3,3	3,3	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0		
Services contractuels	1,6	1,6										
Formation	0,5	0,5	5,3	5,3	5,3	5,3	5,3	5,5	5,5	5,5	0,2	3,8
<i>Total partiel (hors matériel)</i>			172,5	172,5	172,5	172,5	172,5	144,8	144,8	144,8	31,3	27,6
Total	2 115,7	2 115,7	2 293,4	2 293,4	2 293,4	2 293,4	2 293,4	2 341,4	2 341,4	2 341,4	48,0	2,1
Participation à l'entretien	42,7	42,7	27,7	27,7	27,7	27,7	27,7	32,7	32,7	32,7	-5,0	-18,0

Tableau 8 : Programme 1100 : Effectif proposé pour 2011

Présidence	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-1	P-2	P-3	P-4	P-5	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	SG (1re classe)	SG (autres classes)	Total agents des services généraux	Total fonctionnaires
Effectif de base					1				1		7	1	3	4	11
Effectif lié aux situations							2								
<i>Total partiel</i>					1		2				7	1	3	4	11
Effectif de base								1			1				1
Effectif lié aux situations															
<i>Total partiel</i>								1			1				1
Effectif de base															
Effectif lié aux situations															
<i>Total partiel</i>															
Total					1		2	4	1		8	1	3	4	12

2. Programme 1200 : Chambres

Introduction

86. Les Chambres se répartissent en trois sections : la Section préliminaire, la Section de première instance et la Section des appels. C'est la Présidence qui confie les affaires aux sections préliminaire et de première instance, alors que la Section des appels examine les appels de décisions prises aux stades préliminaire et de première instance.

87. Il est prévu que l'activité judiciaire de la Section préliminaire restera à un niveau comparable à l'activité des années précédentes. L'on s'attend à ce que l'activité de la Section de première instance se développe selon un rythme qui correspondra aux résultats atteints à la fin de 2010. La Section des appels sera saisie, le cas échéant, de deux recours interjetés à l'encontre de décisions définitives.

Section préliminaire

88. Un nombre minimum de six juges seront affectés en permanence à la Section préliminaire.

89. Le personnel de la Section comprend douze ETP, à savoir un conseiller juridique principal de la classe P-5, six juristes de la classe P-3, un juriste adjoint de 1^{re} classe de la classe P-2, un assistant de recherche juridique de la catégorie des agents des services généraux (autre classe) et trois assistants administratifs de la catégorie des agents des services généraux (autres classes).

90. À l'époque où le présent projet de budget a été élaboré, les chambres étaient saisies de cinq situations, à savoir en Ouganda, en République démocratique du Congo (RDC), au Darfour (Soudan), en République centrafricaine et au Kenya.

91. Compte tenu de la nature de l'activité judiciaire de la Section préliminaire, il est difficile de prévoir avec certitude ce que sera le volume des efforts déployés en 2011. En mars 2010, la Chambre préliminaire II a fait droit à la demande que lui avait soumise le Procureur, conformément à l'article 15 du Statut de Rome, en vue d'ouvrir une enquête dans le cadre de la situation en République du Kenya. La faculté de mener des enquêtes ayant été admise, la Section préliminaire sera, le cas échéant, saisie de nombreuses requêtes visant à la délivrance de mandats d'arrêt et de citations à comparaître. On ne peut exclure que, dans le cadre de cette situation, des personnes comparaissent pour la première fois devant la Cour en 2011. Cet ensemble de développements ne manqueraient pas d'alourdir la charge de travail de la Section préliminaire. Celle-ci devra également statuer sur des questions qui auront trait à la représentation des victimes dans le cadre de cette situation.

92. Par ailleurs, les enquêtes menées dans le cadre de la situation en RDC, de la situation en République centrafricaine et de la situation au Darfour se poursuivent, et des requêtes visant à la délivrance de mandats d'arrêt et de citations à comparaître peuvent être présentées à tout moment. Il est probable que des procédures préliminaires, par delà la décision adoptée au sujet de la confirmation des charges dans l'affaire *Le Procureur c. Bahr Idriss Abu Garda* conduisent, au milieu de l'année 2011, à une nouvelle décision relative à la confirmation des charges. L'on peut s'attendre à ce que la charge de travail de la Section augmente de façon importante au cas où seraient soumises, sur la base de l'article 15 du Statut de Rome, d'autres demandes tendant à obtenir l'autorisation d'ouvrir des enquêtes dans le cadre de plusieurs autres pays. Par ailleurs, de nombreux suspects, pour plusieurs situations pendantes, sont toujours en fuite et sont susceptibles d'être remis à la Cour à tout moment.

93. L'on considère que la charge de travail des chambres préliminaires demeure pour le moins au même niveau qu'en 2010 mais, de par leur nature, les fonctions que remplit la Section préliminaire font qu'il n'est jamais possible de prévoir exactement ce que sera le volume réel de l'activité déployée par la Section. En faisant usage, de manière flexible, des ressources qui lui étaient allouées, la Section, au cours des années précédentes, a pu parvenir à traiter les demandes supplémentaires qui lui étaient adressées. Il est clair toutefois, au vu des précédents, que le besoin de ressources additionnelles présente, de manière générale, un caractère récurrent lors des périodes où l'activité est à son comble.

Section de première instance

94. La Section de première instance se compose de huit juges exerçant leurs fonctions à plein temps, et comprend également un juge maintenu en fonctions, conformément à l'article 36, paragraphe 10, du Statut de Rome jusqu'à la conclusion de l'affaire *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo* (ci-après «*Lubanga*»).

95. Le personnel de la Section de première instance comprend un conseiller juridique de la classe P-4, sept juristes de la classe P-3 affectés auprès des juges, un juriste adjoint de 1^{re} classe de la classe P-2, un assistant de recherche juridique de la catégorie des agents des services généraux (autre classe) ainsi que trois assistants administratifs de la catégorie des agents des services généraux (autres classes).

96. Au sein de la Section de première instance, trois chambres de première instance ont été constituées pour connaître des affaires *Lubanga*, *Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui* (ci-après «*Katanga/Ngudjolo*») et *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo* (ci-après «*Bemba*»). L'on s'attend à ce qu'un jugement définitif soit rendu en l'affaire *Lubanga* dans le courant de 2010. Il est escompté également que la Chambre de première instance II, saisie des affaires *Katanga/Ngudjolo*, rendra un jugement en 2011. La conclusion des audiences en l'affaire *Bemba* pourrait intervenir en 2011, mais il est toutefois jugé improbable que la Chambre de première instance III parvienne à rendre un jugement définitif au cours de la même année. De plus, tant les affaires *Lubanga* que *Katanga/Ngudjolo* donnent lieu à l'adoption d'ordonnances de réparation conformément à l'article 75 du Statut de Rome. Si cette hypothèse se confirme, il est vraisemblable que l'activité judiciaire, liée aux réparations à accorder en l'affaire *Lubanga*, prendra place en 2011. Étant donné que la Cour n'a pas encore eu l'occasion de se prononcer sur des questions de réparation, il n'est pas possible de prévoir, à ce stade, quelle sera la durée de cette phase de procédure.

97. Compte tenu du fait que, dans de nombreux cas, la Cour est appelée à connaître de questions qui sont nouvelles, et pour lesquelles il n'existe pas de précédent, il y aura lieu de consacrer à leur règlement, tant au cours de la phase du procès que lors de la période préparatoire, un temps considérable. Les chambres, en conséquence, ne peuvent jamais dire à l'avance si le calendrier arrêté pour les besoins de la gestion de l'affaire, lors de la première conférence de mise en état pourra être respecté. Des exceptions portant sur le fond des affaires, présentées par les parties, des appels interjetés le cas échéant, avec effet suspensif, et d'autres éléments échappant au contrôle d'une chambre peuvent avoir une incidence sur le cheminement d'une affaire. Une situation de ce type s'est présentée non seulement dans le cadre des affaires *Lubanga* et *Katanga/Ngudjolo*, conduisant en définitive à des procès menés de front, mais également à l'occasion de l'affaire *Bemba*, où des questions de fond ont fait qu'il a fallu modifier la date prévue pour le début du procès.

98. Étant donné que l'affaire *Lubanga* n'est pas parvenue à son terme, comme il avait été prévu, avant que les audiences ne commencent pour les affaires *Katanga/Ngudjolo*, la Section de première instance a dû faire face à une forte augmentation de la charge de travail dévolue à ses chambres lorsque l'affaire *Bemba* est parvenue au stade du procès. Il a été fait appel aux ressources du Fonds en cas d'imprévus au début de 2010 aux fins d'obtenir deux postes de juristes de la classe P-3 ainsi que deux postes juridiques au niveau P-1/P-2 pour remédier à la situation.

Section des appels

99. La Section des appels se compose de cinq juges, dont l'un est le Président de la Cour. La principale fonction, de caractère statutaire, qui incombe à la Chambre d'appel est de connaître tout à la fois d'appels interlocutoires et d'appels interjetés à l'encontre de décisions définitives des chambres préliminaires et des chambres de première instance. Aux termes de l'article 81 du Statut de Rome, la Chambre d'appel ne peut être saisie que de recours dirigés contre des peines, des décisions sur la culpabilité ou des décisions d'acquiescement. Des recours introduits à l'encontre de décisions définitives entraîneront une charge de travail beaucoup plus importante que des appels interlocutoires, étant donné qu'il faudra reconsidérer, pour la totalité du procès, l'ensemble des étapes de la procédure, et que de nouveaux éléments de preuve pourront être présentés.

100. Le personnel de la Section comprend un conseiller juridique de la classe P-4, cinq juristes de la classe P-3, un juriste adjoint de 1^{re} classe de la classe P-2, un assistant de recherche juridique de la catégorie des agents des services généraux (autre classe) ainsi que deux assistants administratifs de la catégorie des agents des services généraux (autres classes).

101. En 2009, la Chambre d'appel a été saisie de sept appels interlocutoires. Au stade où l'on se trouve actuellement, il est difficile de prévoir le nombre des appels interlocutoires qui seront soumis à la Chambre d'appel en 2011, le nombre desdits appels dépendant du nombre de situations et d'affaires portées devant les chambres préliminaires et les chambres de première instance, ainsi que des parties dans le cadre des instances en cours qui se déroulent au stade préliminaire ou bien au stade du procès. L'on s'attend néanmoins à ce que le nombre des appels interlocutoires soit du même ordre environ que lors des années précédentes.

102. Il est prévu que la Chambre d'appel en 2011 sera saisie de recours dirigés contre des décisions d'acquiescement, des décisions sur la culpabilité et des peines, en ce qui concerne les affaires *Lubanga and Katanga/Ngudjolo*. Compte tenu du fait que, en matière de culpabilité, les chambres de première instance peuvent prendre des décisions octroyant réparation aux victimes, il est permis de postuler que les affaires portées devant les chambres de première instance pourraient donner lieu à la présentation de deux à six appels définitifs. Sur la base de l'état d'avancement actuel des affaires, il est escompté que ces appels parviendront en ordre successif à la Chambre d'appel. On ne peut toutefois écarter l'hypothèse qu'ils puissent arriver simultanément devant la Chambre d'appel, ou à tout le moins en se chevauchant partiellement dans le temps, compte tenu de la nature imprévisible de l'activité judiciaire qui se développe devant la Section de première instance.

Objectifs

1. Conduire des procès publics impartiaux, efficaces et rapides conformément au Statut de Rome et à des normes juridiques élevées, en veillant à ce que tous les participants puissent pleinement exercer leurs droits. (But stratégique 1)
2. Recruter et valoriser du personnel qui, dans toute sa diversité, réponde aux normes les plus exigeantes et lui offrir des possibilités de formation et de promotion. (Objectif stratégique 10)

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectif visé en 2011</i>
Objectif 1 <ul style="list-style-type: none"> • Modèle de justice pénale internationale 	<ul style="list-style-type: none"> • Recrutement des effectifs des chambres. • Formation spécialisée du personnel juridique de la Branche judiciaire. 	100% 1

Ressources en personnel

Juges

103. Le projet de budget pour 2011 prévoit l'affectation de crédits destinés à couvrir la rémunération de quinze juges sur dix-huit répartis au sein des chambres. La dotation couvre les émoluments des juges, ainsi que l'ensemble des avantages, indemnités et pensions auxquels ils peuvent prétendre.

Effectifs actuels

104. La Cour a tenu compte de la nécessité d'introduire dans la structure de ses tableaux d'effectifs des éléments de flexibilité qui permettent de tenir compte de la précarité des scénarios en matière de charge de travail au sein de ses diverses Sections, et elle a ensuite modifié l'agencement des tableaux d'effectifs qui sont affectés à l'appui juridique des sections judiciaires, comme l'indique le Rapport de la Présidence sur la révision de la structure des Chambres (ICC-ASP/8/29). Toutefois, compte tenu de la nécessité d'introduire les éléments de continuité qui sont inhérents à l'existence d'une institution judiciaire, des modifications de caractère structurel sont actuellement en voie de réalisation, et se traduisent par la constitution progressive d'une réserve d'effectifs placés au service de plusieurs sections. Au cours de l'année 2011, la mise en œuvre de ces changements structurels se poursuivra, et parallèlement la meilleure utilisation possible des ressources en place sera assurée, de même que sera assuré le maintien de l'appui juridique de haut niveau dont ont besoin les membres de la Cour. L'utilisation efficace des ressources permettra de veiller à ce que les demandes de ressources supplémentaires soient d'abord examinées à partir des structures existantes.

Personnel temporaire

105. L'activité des chambres préliminaires a montré que le besoin de ressources additionnelles présente, de manière générale, un caractère récurrent lors des périodes où l'activité est à son comble. En conséquence, la Section préliminaire demande que soit assuré, pour une période de dix mois, le financement, au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) de l'activité d'un agent de la classe P-1, afin de faire face aux besoins à court terme de caractère immédiat.

106. Le fait que plusieurs procès soient menés de front et l'impossibilité d'établir la moindre projection sur la durée de la période qui sera consacrée, le cas échéant, à la phase de réparation en l'affaire *Lubanga* conduisent la Cour à demander que soit assuré, pour une période de six mois au minimum en 2011, le financement, au sein de la Section de première instance et au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), de deux postes de la classe P-3, ainsi que de postes de la classe P-2 et P-1, qui sont relèvent actuellement des ressources du Fonds en cas d'imprévus.

107. S'il advient que la Cour soit confrontée à une situation imprévue, il convient qu'elle s'applique, dans toute la mesure du possible, à remédier au problème pose en utilisant les crédits figurant au budget de 2011, avant de recourir à tout autre mode financement.

Ressources hors personnel*Voyages*

108. Dépense renouvelable. Les juges peuvent être amenés à jouer un rôle important pour informer le public sur les activités de la Cour. Des crédits de 110 827 euros sont demandés pour couvrir les voyages des juges, y compris un déplacement sur les lieux pour les juges, accompagnés du nombre minimal de fonctionnaires des chambres.

Formation

109. Dépense renouvelable. À titre de témoignage du fait que la formation assurée en vue de renforcer les qualités d'experts spécialisés de leur personnel contribuera directement à la mise en œuvre du but stratégique 1 et de l'objectif stratégique 10, les Chambres prévoient un financement destiné à fournir à leurs agents la possibilité d'acquérir une formation spécialisée.

Tableau 9 : Programme 1200 : Budget proposé pour 2011

Chambres	Dépenses 2009 (milliers d'euros)		Budget approuvé pour 2010 (milliers d'euros)		Budget proposé pour 2011 (milliers d'euros)		Variation	
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Montant	%
Juges	4 593,2		4 596,5	4 596,5	4 802,3	4 802,3	205,8	4,5
Administrateurs			1 902,2	454,5	1 908,4	452,0	3,7	0,2
Agents des services généraux			480,0	180,0	484,8	181,8	6,6	1,0
Total partiel (fonctionnaires)	1 627,7	395,9	2 382,2	634,5	2 393,2	633,8	10,3	0,3
Personnel temporaire	635,8	111,8	53,8	53,8	67,5	270,8	284,5	528,8
Total partiel (autre personnel)	635,8	111,8	53,8	53,8	67,5	270,8	284,5	528,8
Voyages	52,6		71,3	28,1	96,0	29,9	26,5	26,7
Représentation	2,2		1,0	1,0	1,0			
Services contractuels	2,5							
Formation			15,2	15,2	15,8	15,8	0,6	3,9
Fournitures et accessoires	4,6							
Total partiel (hors matériel)	61,9		87,5	28,1	112,8	29,9	27,1	23,4
Total	6 918,6	507,7	7 120,0	662,6	7 375,8	934,5	527,7	6,8
Participation à l'entretien	93,1	17,6	70,6	30,9	76,4	28,4	104,8	-3,3

Tableau 10 : Programme 1200 : Effectif proposé pour 2011

Chambres	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	SG (1re classe)	SG (autres classes)	Total agents des services général	Total fonctionnaires
Postes existants					1	2	18	2		20		8	8	28
Effectif de base Effectif lié aux situations										4		3	3	7
Total partiel					1	2	18	3		24		11	11	35
Nouveaux postes/ Postes convertis														
Effectif de base Effectif lié aux situations														
Total partiel														
Réaffectation/ Reclassement de postes														
Effectif de base Effectif lié aux situations														
Total partiel														
Total					1	2	18	3		24		11	11	35

3. Programme 1300 : Bureaux de liaison

Introduction

110. Les Bureaux de liaison exercent un rôle de représentation qui est commun à l'ensemble des organes de la Cour. Intégrés au sein du Grand programme I, ils rendent compte de leur activité à la Présidence. Ils ont été créés pour faciliter les relations entre la Cour et l'Organisation des Nations Unies («l'ONU»), en ce qui concerne le Bureau de liaison de New York, et la coopération régionale avec les États africains, en ce qui concerne le Bureau de liaison auprès de l'Union africaine. Les Bureaux de liaison ont en outre été institués pour mieux faire connaître la Cour et pour faire rapport à la Cour de tous les nouveaux développements qui, chaque jour, dans le cadre de la mission dévolue à chacun, sont susceptibles de présenter un intérêt pour la Cour.

111. Le Bureau de liaison de New York remplit désormais toutes ses fonctions de représentation et de liaison. Outre son rôle d'organe représentatif de la Cour, il assume également des fonctions de secrétariat pour l'Assemblée des États Parties, son Bureau et le Groupe de travail de New York relevant de ce dernier. Il agit dans le cadre d'un accord régissant les relations entre la Cour et l'Organisation des Nations Unies, et consacre une part importante de ses activités à la coopération opérationnelle entre les deux institutions.

112. Les relations entre la Cour, les États et les organisations internationales sont essentielles au succès de la Cour. L'Assemblée a mis en place le Bureau de liaison de New York afin qu'il appuie activement et directement la Cour dans ses enquêtes, ses opérations hors siège et ses fonctions générales, en renforçant les échanges entre la Cour et l'ONU et en facilitant la coopération entre elles. Le Bureau de liaison de New York est un élément fondamental de la représentation effective de la Cour au siège de l'ONU. Il joue un rôle essentiel pour résoudre des questions de coopération opérationnelle. Le Bureau suit en outre tout fait nouveau qui intéresse la Cour, en rend compte, et intervient en tant que de besoin. À mesure qu'elle s'est développée, la Cour pénale internationale a pris de plus en plus d'importance dans les travaux de l'ONU. L'Assemblée générale, le Conseil de sécurité ou d'autres organes, dans divers contextes, évoquent les travaux de la Cour presque quotidiennement. Le Bureau est rattaché à la Présidence, mais il fournit également des services à tous les autres organes de la Cour. Il exerce d'importantes fonctions de représentation, et il apporte également, à un degré élevé, lors des réunions de l'Assemblée des États Parties, de son Bureau et du Groupe de travail de New York agissant auprès de ce dernier, un appui logistique et une assistance sur les questions de fond.

113. Le Bureau de liaison auprès de l'Union africaine n'est pas encore pleinement opérationnel, mais devrait le devenir au cours de l'année 2011. Contrairement au Bureau de liaison de New York, le Bureau de liaison auprès de l'Union africaine n'est pas appelé à assurer des fonctions de secrétariat pour l'Assemblée. Un accord régissant les relations entre la Cour et l'Union Africaine («l'UA») est en cours d'élaboration. Contrairement aux bureaux extérieurs de la Cour dans les pays de situation, le Bureau ne participera pas aux activités opérationnelles de la Cour.

114. Les relations entre la Cour et les États africains, qui constituent le plus grand groupe régional d'États Parties au Statut de Rome, sont particulièrement importantes pour promouvoir le dialogue et faire connaître précisément l'action de la Cour au sein de l'UA. Le Bureau a été créé sur la recommandation de l'Assemblée, en vue d'instaurer, entre la Cour et les États africains, des relations stratégiques de caractère durable. Il joue donc un rôle décisif dans la représentation effective de la Cour auprès de l'UA, au siège de cette organisation à Addis-Abeba. Le Bureau informera la Cour et fera rapport à celle-ci au sujet de questions portées devant l'UA qui ont trait aux activités de la Cour dans la région, comme, par exemple, les questions concernant le Conseil de paix et de sécurité. Tout en exerçant d'importantes fonctions de liaison et de représentation qui ont pour but de mieux faire connaître la Cour dans la région, le Bureau assurera aux fonctionnaires de La Haye en mission un appui logistique et une assistance sur les questions de fond.

Objectifs

1. Approfondir le niveau de connaissance et de compréhension de la Cour correspondant au degré d'avancement de ses activités au sein des communautés concernées (objectif stratégique 4).
2. Susciter constamment un appui en faveur de la Cour grâce à un renforcement de la communication et de la compréhension mutuelle avec les parties prenantes, en soulignant le rôle et l'indépendance de la Cour (objectif stratégique 6).

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de résultats</i>	<i>Objectif visé en 2011</i>
Objectifs 1 et 2 <ul style="list-style-type: none"> • Institution bien reconnue et bénéficiant d'un appui suffisant. 	<ul style="list-style-type: none"> • Suite donnée à toutes les demandes en matière de coopération avec les interlocuteurs pertinents au siège de l'Organisation des Nations Unies jusqu'à ce qu'une réponse soit apportée. 	100%
	<ul style="list-style-type: none"> • Tenue de réunions d'information à l'intention des États à New York. 	3
	<ul style="list-style-type: none"> • Appui aux fonctionnaires de la Cour en visite. 	6-10 visites
	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi des réunions pertinentes de l'ONU et participation auxdites réunions ; suivi de points examinés sur une base bilatérale et comptes rendus hebdomadaires à la Cour. 	100%
	<ul style="list-style-type: none"> • Apport de propositions pour les rapports et résolutions de l'ONU sur les questions intéressant la Cour. 	100%
	<ul style="list-style-type: none"> • Appui logistique à l'Assemblée, à son Bureau et au Groupe de travail de New York. 	100% des demandes reçues ont été satisfaites dans les délais demandés

Tableau 11 : Programme 1300 : Budget proposé pour 2011

<i>Bureaux de liaison</i>	Dépenses 2009 (milliers d'euros)		Budget approuvé pour 2010 (milliers d'euros)		Budget proposé pour 2011 (milliers d'euros)		Variation	
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Montant	%
Administrateurs			274,5	274,5	299,1	299,1	24,6	9,0%
Agents des services généraux		Dépenses non ventilées	120,0	120,0	121,2	121,2	1,2	1,0%
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	201,5	201,5	394,5	394,5	420,3	420,3	25,8	6,5%
Personnel temporaire			43,6	43,6	185,6	185,6	142,0	325,7%
<i>Total partiel (autre personnel)</i>			43,6	43,6	185,6	185,6	142,0	325,7%
Voyages	15,2	15,2	24,3	24,3	24,0	24,0	-0,3	-1,2%
Représentation			2,0	2,0	2,0	2,0		
Services contractuels			15,6	15,6	15,6	15,6		
Frais généraux de fonctionnement	33,8	33,8	105,5	105,5	105,5	105,5		
Fournitures et accessoires	2,2	2,2	10,0	10,0	10,0	10,0		
Matériel, dont mobilier			47,7	47,7	47,7	47,7		
<i>Total partiel (hors matériel)</i>	51,2	51,2	205,1	205,1	204,8	204,8	-0,3	-0,1%
Total	252,7	252,7	643,2	643,2	810,7	810,7	167,5	26,0%

Participation à l'entretien	7,8	7,8	10,0	10,0	10,9	0,00	10,9	-0,8	-8,2
-----------------------------	-----	-----	------	------	------	------	------	------	------

Tableau 12 : Programme 1300 : Effectif proposé pour 2011

<i>Bureaux de liaison</i>	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	<i>Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>	SG (1re classe)	SG (autres classes)	<i>Total agents des services généraux</i>	<i>Total fonctionnaires</i>
Effectif de base				1	1					2		2	2	4
Effectif lié aux situations														
<i>Total partiel</i>										2		2	2	2
Effectif de base														
Effectif lié aux situations														
<i>Total partiel</i>														
Effectif de base														
Effectif lié aux situations														
<i>Total partiel</i>														
Total										2		2	2	4

(a) Sous-programme 1310 : Bureau de liaison de New York**Ressources en personnel***Effectif actuel*

115. Toutes les activités du Bureau de liaison de New York sont assumées par le chef du Bureau (de la classe P-5) et par un assistant administratif agent des services généraux (autres classes), qui apportent un appui pour toutes les questions de nature administrative et logistique. Étant donné sa petite taille, le Bureau ne peut faire porter ses efforts que sur un nombre limité des priorités pour lesquelles il a été constitué par l'Assemblée³. Le chef du Bureau consacre la plus grande partie de son temps aux tâches essentielles que sont l'établissement et le maintien de contacts officiels et de réseaux informels avec le Secrétariat des Nations Unies et les missions permanentes, le suivi des réunions qui ont lieu chaque jour ainsi que des rapports intéressant la Cour, les comptes rendus adressés à celle-ci à propos des sujets abordés, l'organisation de visites de fonctionnaires de la Cour au siège de l'ONU et l'appui aux réunions de l'Assemblée et de ses organes subsidiaires. Le Bureau de liaison ne peut intervenir que dans le cadre des débats susceptibles d'avoir la plus forte incidence, au niveau opérationnel, sur les travaux de la Cour. Il ne répond également qu'aux demandes les plus urgentes de coopération avec l'ONU. Lorsque le chef du Bureau est en congé, la Cour n'est pas représentée à New York.

Personnel temporaire

116. Des crédits sont demandés pour un juriste adjoint de 1^{re} classe de la classe P-2 (poste nouveau, 12 mois). La plupart des fonctions exercées par le chef du Bureau étant de nature opérationnelle, et étant assurées en coopération avec le Secrétariat des Nations Unies, une assistance se traduisant par des services fonctionnels permettra au chef du Bureau de se consacrer davantage, et par anticipation, à la mise en œuvre d'une coopération opérationnelle avec le Secrétariat des Nations Unies. Par conséquent, un fonctionnaire de la classe P-2 est nécessaire pour préparer des documents d'information, aider à l'établissement de des rapports, informer le chef du Bureau et rester informé des événements prenant place à l'ONU. En outre, le juriste adjoint de 1^{re} classe pourrait contribuer à ce que le Bureau de liaison à New York fonctionne sans interruption et efficacement, en assurant une présence minimale en l'absence du chef du Bureau.

Ressources hors personnel*Voyages*

117. Dépense renouvelable. Pour que le chef du Bureau assure la liaison avec le siège à La Haye.

Frais généraux de fonctionnement

118. Dépense renouvelable. Des crédits sont demandés pour la location de bureaux à New York et les frais de fonctionnement.

Fournitures

119. Dépense renouvelable. Fournitures de base et autres articles de bureau à usage unique pour le Bureau de liaison.

³ ICC-ASP/4/6, Document sur les options proposées par le Bureau concernant la création d'un Bureau de liaison à New York.

Tableau 13 : Sous-programme 1310 : Budget proposé pour 2011

<i>Bureau de liaison de New York</i>	Dépenses 2009 (milliers d'euros)		Budget approuvé pour 2010 (milliers d'euros)		Budget proposé pour 2011 (milliers d'euros)		Variation	
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Montant	%
Administrateurs			139,4	139,4	140,1	140,1	0,7	0,5
Agents des services généraux		Dépenses non ventilées	60,0	60,0	60,6	60,6	0,6	1,0
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	201,5	201,5	199,4	199,4	200,7	200,7	1,3	0,7
Personnel temporaire			26,9	26,9	118,4	118,4	91,5	340,1
<i>Total partiel (autre personnel)</i>			26,9	26,9	118,4	118,4	91,5	340,1
Voyages	15,2		8,4	8,4	8,8	8,8	0,4	4,8
Représentation			1,0	1,0	1,0	1,0		
Formation								
Frais généraux de fonctionnement	33,8		55,9	55,9	55,9	55,9		
Fournitures et accessoires	2,2		5,0	5,0	5,0	5,0		
<i>Total partiel (hors matériel)</i>	51,2	51,2	70,3	70,3	70,7	70,7	0,4	0,6
Total	252,7	252,7	296,6	296,6	389,8	389,8	93,2	31,4
Participation à l'entretien	7,8	7,8	5,0	507,6	5,5	5,5	-0,4	-8,2

Tableau 14 : Sous-programme 1310 : Effectif proposé pour 2011

<i>Bureau de liaison de New York</i>	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	SG (1re classe)	SG (autres classes)	Total agents des services général	Total fonctionnaires
	Postes existants					1					1		1	1
Effectif de base Effectif lié aux situations					1					1		1	1	2
<i>Total partiel</i>					1					1		1	1	2
Nouveaux postes/ Postes convertis														
Effectif de base Effectif lié aux situations														
<i>Total partiel</i>														
Réaffectation/ Reclassement de postes														
Effectif de base Effectif lié aux situations														
<i>Total partiel</i>														
Total					1					1		1	1	2

(b) Sous-programme 1320 : Bureau de liaison auprès de l'Union africaine**Ressources en personnel**

120. Les ressources resteront au niveau initialement prévu jusqu'à ce que le Bureau soit pleinement opérationnel et que le chef du Bureau soit en mesure d'évaluer les structures mises en place.

Effectif actuel

121. Le chef du Bureau (de la classe D-1)⁴ est chargé de la gestion du Bureau à Addis-Abeba, et il a la responsabilité générale du fonctionnement du Bureau. Il remplira tout au long de l'année des fonctions de représentation, avec des périodes de pointe au cours des réunions préparatoires des sommets des chefs d'État, des sommets, des débats du Conseil de paix et de sécurité et des visites des fonctionnaires de la Cour.

122. L'assistant administratif et technique agent des services généraux (autres classes) est appelé à fournir un appui administratif et logistique au Bureau et aux fonctionnaires de passage venant de La Haye. L'assistant doit fournir également un appui général au Bureau, organiser les rencontres et faciliter les réunions.

Ressources hors personnel*Voyages*

123. Dépense renouvelable. Pour remplir ses fonctions de représentation, le chef du Bureau devra participer à des réunions avec divers organes de l'UA aux fins de l'élaboration des politiques. Ces réunions ont lieu dans diverses capitales du continent africain. Une représentation efficace de la Cour auprès de l'UA nécessite en outre que le chef du Bureau ait des relations étroites et efficaces avec la Cour. À cette fin, il devra se rendre à La Haye deux fois par an pour faire rapport à la Cour et communiquer avec tous les organes de celle-ci.

Frais généraux de fonctionnement

124. Au moment de l'élaboration du projet de budget, aucune information n'était disponible sur les frais généraux de fonctionnement du Bureau de liaison à Addis-Abeba. Par conséquent, aucune nouvelle ressource n'est demandée.

Fournitures et accessoires

125. Dépense renouvelable. Fournitures de base et autres articles de bureau à usage unique pour le Bureau de liaison.

⁴ Comme l'ont souligné les interlocuteurs de la Cour à Addis-Abeba, seul un fonctionnaire de haut rang pourrait avoir accès aux ambassadeurs et aux commissaires de l'UA. Voir ICC-ASP/8/CBF.2/12, Rapport de la Cour sur l'établissement d'un Bureau pour la Cour pénale internationale au siège de l'Union africaine à Addis-Abeba.

Tableau 15 : Sous-programme 1320 : Budget proposé pour 2011

	Dépenses 2009 (milliers d'euros)		Budget approuvé pour 2010 (milliers d'euros)		Budget proposé pour 2011 (milliers d'euros)		Variation	
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Montant	%
Bureau de liaison auprès de l'Union africaine								
Administrateurs		Dépenses non ventilées	135,1	135,1	159,0	159,0	23,9	17,7
Agents des services généraux			60,0	60,0	60,6	60,6	0,6	1,0
Total partiel (fonctionnaires)			195,1	195,1	219,6	219,6	24,5	12,6
Personnel temporaire			16,7	16,7	67,2	67,2	50,5	302,4
Total partiel (autre personnel)			16,7	16,7	67,2	67,2	50,5	302,4
Voyages			15,9	15,9	15,2	15,2	-0,7	-4,4
Représentation			1,0	1,0	1,0	1,0		
Services contractuels			15,6	15,6	15,6	15,6		
Frais généraux de fonctionnement			49,6	49,6	49,6	49,6		
Fournitures et accessoires			5,0	5,0	5,0	5,0		
Matériel, dont mobilier			47,7	47,7	47,7	47,7		
Total partiel (hors matériel)			134,8	134,8	134,1	134,1	-0,7	-0,5
Total			346,6	346,6	420,9	420,9	74,3	21,4
Participation à l'entretien			5,0	5,0	5,5	5,5	-0,4	-8,2

Tableau 16 : Sous-programme 1320 : Effectif proposé pour 2011

	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P-1	Total administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	SG (1re classe)	SG (autres classes)	Total agents des services généraux	Total fonctionnaires
Bureau de liaison auprès de l'Union africaine														
Postes existants				1						1		1	1	2
Effectif de base														
Effectif lié aux situations														
Total partiel										1		1	1	2
Nouveaux postes/Postes convertis														
Effectif de base														
Effectif lié aux situations														
Total partiel														
Réaffectation/Reclassement de postes														
Effectif de base														
Effectif lié aux situations														
Total partiel														
Total				1						1		1	1	2